Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20260409-DCM2026_III_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE (ILLE ET VILAINE) EN DATE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur Vincent LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le trente-et-un mars conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trente-et-un mars deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice.....: 27

Nombre de conseillers présents.....: 24

Nombre de conseillers votants.....: 27

Date d'affichage des délibérations.....:

Présents : Mr Le BORGNE, Maire, Mr ECOLLAN, Mme JOUET, Mr JOUANNY-RAMEY, Mme LEMOINE, Mr CANAL, , Mme RIAND COLLIAUX, Mr POISLANE, Mme NOBE, adjoints, Mme PREIS, Mr BERTHELIER, Mr CORDIER, Mme JUET, Mr DAFE, Mme LE BAIL CHEVREAU, Mr EPERT, Mme BIDAUX, Mr LANGNER, Mme LE BECHEC,

Mme MOUSSART, Mr FERRE, Mme RAOUL, Mr LEGRAND, Mme HERRY.

Excusés : Mr DUGUE (pouvoir à Mr Le Borgne), Mr TILLON (pouvoir à Mme Jouet), Mme FONTAINE (pouvoir à Mme Le Bail chevreau)

Mr Canal a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION 2026-III-10 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS - STRUCTURES EXTRA COMMUNALES DIVERSES - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
(Rapporteur : M. le Maire)

A la suite des élections municipales du 15 mars et de l'installation du Conseil municipal le 20 mars dernier, la nouvelle assemblée délibérante peut désigner des représentants dans les différentes associations ou structures dans lesquelles la Commune est partie prenante.

Il convient de procéder à ces désignations qui peuvent se faire à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, de :

Vu les résultats des votes reportés ci-dessous

- de désigner les délégués suivants :

- Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF 35) : Sophie Riand-Colliaux
- Service Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (SDAC) : Annick Bidaux
- Elu « Correspondant défense » : Annick Bidaux
- Comité Départemental de la Prévention Routière (CDPR) : Didier Dugué
- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : Anne Lemoine

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20260409-DCM2026_III_10-DE

(Votants : 27)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 27

Pour extrait conforme,

Le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Loïc CANAL

Le Maire
Vincent LE BORGNE

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.